

DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BRÉLIDY
Séance du 2 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux octobre à 18 heures 30, s'est réuni en session ordinaire le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre Marie GAREL, Maire.

Date de la convocation : 24 septembre 2026

Etaient présents : Pierre-Marie GAREL, Pierre PEUCH, Armelle FUSTEC, Edith LE GUEN, Dominique COROYER, Nelly LE LUYER, Damien MALINAS, Nicolas BILLIOU, Vanessa MARTIN, Clément JEZEQUEL

Membres absents excusés : Eléonore BLANC-MAGON de SAINT-ELIER (procuration à Nicolas BILLIOU)

Membre absent non excusé : 0

Effectif légal : 11

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 11

Secrétaire de séance : Damien MALINAS

Délibération n° 2_02/10/2026 – validation du devis pour la signalisation communale

Suite à l'adressage sur la commune, il est nécessaire de mettre à jour la signalisation communale.

L'entreprise BREIZH MAVASA de Plélan le Petit propose un devis d'un montant de 1 806.17 HT soit un total TTC de 2 167.40 euros. La pose des panneaux et numéros sera faite par la commune.

Le Conseil municipal, après en délibérer, à l'unanimité,

Valide le devis pour la signalisation communale pour un montant de : 1 806.17 euros HT soit 2 167.40 euros TTC.

VOTE : 11 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

Fait et délibéré, les lieux, jour et mois en an susdits

Pour copie conforme

Le Maire - M. Pierre-Marie GAREL



Le secrétaire de Séance,

Damien MALINAS

